

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Avril 2014

(séance n° 3)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le mercredi 30 avril 2014 à 18h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (19 présents à 18h30, 6 personnes représentées, 2 personnes absentes) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ, (Adjoint), Danièle CARDON, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON, (conseillers délégués), Josette DEFERT, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Lionel GUERIN, Marie-Line LANG, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Isabelle GRANDVAUX, Agnès MILLOUX

Excusés et représentés :

Jean-Jacques DE VETTOR représenté par Jean-François GAILLARD
Véronique LAMBERT représentée par Dominique BONNET
Stéphane MACLE représenté par Christelle MORBOIS
Jérémy SAILLARD représenté par Hervé CORON
Jacques GUILLOT représenté par Isabelle GRANDVAUX
Roland CHAILLON représenté par Agnès MILLOUX

Absents : Valérie BLONDEAU, Pascal PINGLIEZ

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance : c'est à lui-même qu'incombe cette tâche qu'il accepte.

1/ Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire explique que l'assemblée va examiner les éléments dont elle dispose, qu'il s'agit là d'un débat sans vote, avec prise d'acte par le conseil municipal. Le débat d'orientations budgétaires sera suivi des questions diverses.

Madame Grillot présente le dossier.

Monsieur le Maire précise qu'en comparaison avec les strates identiques, la ville de Poligny dispose de produits par habitant et de charges par habitant, légèrement supérieures aux villes de strate identique. Par contre, en matière d'investissement, la ville de Poligny a des dépenses et recettes d'investissement par habitant qui sont plus de 2 fois plus importantes que les villes de strate identique : cela est intéressant pour la ville.

Tout en ayant un investissement fort, la ville est au dessous des taxes fiscales moyennes des communes de population comparable. La taxe d'habitation touche quasiment toute la population, les taxes foncières touchent environ 45 % des propriétaires. Il y a à Poligny 169 logements de l'OPH qui ne sont pas imposés à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En matière de charges à caractère général, on remarque une forte augmentation par rapport à l'an dernier : cela s'explique par le fait qu'il y a environ 200 000 € qui étaient auparavant imputés sur le chapitre 65 et 100 000 € qui relèvent du changement du parquet de la salle omnisport (remboursé par l'assurance en recettes de fonctionnement) et enfin environ 100 000 € d'augmentation des charges énergétiques.

Madame Milloux remarque qu'il y a 3 équivalents temps plein de moins en matière de personnel par rapport à l'an dernier et que néanmoins les charges de personnels augmenteraient sur 2014.

Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un départ sur demande d'un agent des services techniques, le départ en retraite d'un second agent technique et le départ en retraite d'un agent des services scolaires. L'Etat a demandé aux collectivités de réduire leur train de vie en baissant les dotations : cela s'est traduit pour Poligny par une diminution de la DGF de 50 000 € et correspond à 2 équivalents temps plein. Il faudra donc faire aussi bien avec moins d'argent. Nous avons 25 agents au sein des services techniques, nous

sommes un peu au dessus de la moyenne des villes identiques (pour comparaison, il y a 9 agents techniques à Arbois).

Madame Milloux pense qu'il y a un peu plus de sous-traitance à Arbois qu'à Poligny. Elle demande si l'augmentation des charges correspond aux augmentations de salaires ?

Monsieur le Maire répond que oui et que cela correspond aussi aux augmentations d'échelons des personnels.

Madame Grillot commente les recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que l'on aura en 2014 une baisse de 5 % des dotations, toutes dotations confondues.

Madame Grillot commente l'évolution de la dette.

Monsieur le Maire ajoute qu'en 2014, on a 3 millions d'euros de dette, et que la dette a été divisée par 3 par rapport à 2008.

Madame Grillot commente les restes à réaliser et les budgets annexes puis les prévisions potentielles des dépenses d'investissement.

Madame Milloux demande si dans les travaux de voirie 2014 sont intégrés les travaux de la grande rue ?

Monsieur le Maire répond que non, que la grande rue est actuellement en « récupération » de voie communale alors qu'elle est actuellement voie nationale. L'Etat voudrait refaire un enrobé neuf et allouer une somme forfaitaire à la ville pour le transfert de cette rue dans la voirie communale. Monsieur le Maire a rencontré le Préfet et a sollicité un coût de 100 000 € pour l'enrobé plus un coût pour le transfert : la réfection des trottoirs ne doit pas avoir lieu en décalé par rapport à l'enrobé. L'Etat n'a pas encore donné son accord écrit sur cette transaction qui devrait intervenir fin 2014 ou début 2015 au plus tard. La rue sera donc refaite d'ici quelques mois.

Madame Milloux demande si la balayeuse n'est pas en panne depuis quelques temps car on ne la voit plus dans les rues ?

Monsieur le Maire répond que si, mais qu'il y a différentes solutions pour remédier à cela : deux fournisseurs ont fait des propositions acceptables : une location en 2014 ou un prêt de matériel en 2014 et un achat en 2015.

Monsieur Gaillard explique que si la ville loue une balayeuse cette année, 90 % du prix de la location serait déduit du prix d'achat d'une balayeuse neuve. L'autre option consisterait en le prêt à titre gracieux en 2014 et une promesse d'achat sur 2015.

Madame Milloux demande si l'on pense faire appel à un prestataire extérieur pour le balayage des rues ?

Monsieur le Maire répond que non car la ville a besoin d'une balayeuse.

Madame Milloux demande quelle est la durée de vie d'une balayeuse et quel est son prix ?

Monsieur Gaillard répond que la durée de vie est de 8 à 10 ans et le prix serait environ 100 000 €. La balayeuse fonctionne 700 heures par an.

Madame Milloux pense qu'avec un fonctionnement de 700 heures par an, le recours à un prestataire extérieur serait encore plus cher que l'achat.

Monsieur le Maire remercie Madame Grillot et Madame Gros-Fuand pour la réalisation du document relatif au débat d'orientations budgétaires traduisant une synthèse des données financières de la ville.

Madame Milloux demande à quoi correspond la dépense d'éclairage du Cosec et demande si cela est obligatoire ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une proposition formulée par le service des sports mais qu'il y a selon lui d'autres actions prioritaires. Nous sommes aux normes pour l'éclairage du Cosec et cette proposition relève plus du confort.

Monsieur Gaillard ajoute que les normes en lux sont très coûteuses pour l'éclairage du Cossec et très contraignantes.

Monsieur le Maire explique qu'il est plutôt envisagé de changer les armoires électriques qui elles, ne sont plus aux normes et qu'il y a une réflexion à mener sur l'atténuation de l'éclairage public la nuit. Plusieurs techniques sont à disposition, nous verrons celles que nous utiliserons.

Monsieur Guérin demande si le changement des armoires électriques est fait par un prestataire extérieur ?

Monsieur le Maire répond que oui, qu'il s'agit du SIDEC spécialisé dans ce domaine : une étude des points lumineux a été réalisée, il y a en 1 150 et les armoires à changer ont été recensées : il s'agit de ne pas se tromper car les équipements vont durer 30 ans.

Madame Grillot commente les tableaux comparatifs des charges à caractère général : hausse forte des énergies.

Monsieur le Maire explique à nouveau que la hausse des charges à caractère général vient essentiellement du fait que les prestations d'accueil de loisirs assurées par les Francas et la Séquanaise ont été imputées en 2012 sur l'article 6574 (chapitre 65) et en 2013 sur l'article 611 (chapitre 011). Il y a d'autre part les énergies et le remplacement du parquet de la salle omnisport.

Madame Milloux demande pourquoi l'article 611 a augmenté entre 2012 et 2013 ?

Monsieur le Maire explique que le montant des prestations assurées par les Francas et la Séquanaise a augmenté de 2 500 € pour le premier, 11 600 € pour la seconde entre 2013 et 2014 : il s'agit désormais d'un marché public. Il y a d'autre part un désengagement de la CAF sur ces dossiers de 10 000 € par an (financement de 55 000 € puis 45 000 €). Certaines villes ont ces prestations en régie directe mais nous avons choisi de déléguer ces prestations aux associations.

D'autre part, Monsieur le Maire explique que le démarrage des travaux de la gendarmerie devrait débiter cette année tout comme celui de la grande rue : une décision modificative devrait avoir lieu à cet effet. Concernant les dotations, on note une fois encore que la ville de Poligny a toujours été moins bien dotée par l'Etat que ses voisines : la DGF représente 190 €/hab à Poligny, 250 €/hab à Arbois et 350 € à Morez. Arbois dépense chaque année environ 250 000 € pour le coût de fonctionnement du musée, Morez aussi et cela coûte cher. Monsieur le Maire pense que le fait de devoir entretenir des musées fait partie de l'effort de l'Etat envers ces deux collectivités.

Madame Reynaud demande quel est le prix d'entrée des deux musées ?

Monsieur Aubert répond 7 €.

Monsieur Guérin demande une précision concernant les subventions attribuées au PJBC en 2013.

Monsieur le Maire explique qu'il y a une subvention de fonctionnement de l'ordre de 17 000 €, une subvention de communication de 26 000 € (puisque le fait qu'il y ait des matchs à Poligny fait parler de la ville dans les journaux, les radios..) et une subvention exceptionnelle de 12 000 € pour l'achat de deux matchs en contrepartie de publicité pour la ville (cela a été fait en raison des difficultés financières du club).

Madame Milloux demande si l'achat de match est reconduit en 2014 ?

Monsieur le Maire répond que non.

Madame Milloux demande si cette année le club de basket prévoit un budget équilibré car il comptait beaucoup sur les sponsors.

Monsieur le Maire répond qu'il y a 1 ou 2 sponsors privés, le conseil général, l'aéroport de Dole, Jurabus, la ville et la communauté de communes.

Madame Milloux rappelle que lorsque les subventions ont été attribuées l'an dernier, les comptes du club n'étaient pas arrêtés.

Monsieur le Maire répond que les comptes arrêtés ont été transmis par le club. Le club voudrait emprunter 50 000 € pour combler le déficit lié aux cotisations Urssaf non réglées mais personne ne se porte garant. Le couple Lepaul a déjà apporté des fonds personnels et ne peut pas prendre le risque de financer encore un peu plus le club.

Madame Milloux dit qu'il lui semble que le montant de l'Urssaf non réglé serait de 38 000 €.

Monsieur le Maire explique que sans le déficit de l'an dernier toujours pas comblé, le club serait excédentaire. Il faudrait à terme avoir un club à vocation départementale puisque la communication est extra régionale. Les financements apportés par la ville ne peuvent plus être augmentés.

Madame Milloux rappelle que le club s'était engagé par rapport aux jeunes.

Monsieur le Maire répond que le club a tenu ses engagements car il a des contrats d'apprentissage, des BP Jeps, et les joueurs assurent l'encadrement qu'ils ne faisaient pas auparavant. Les dirigeants voudraient donner l'espoir à l'équipe d'aller à un stade supérieur : si l'équipe atteint le niveau de Nationale 1, alors chaque financeur (ville, département, région) se mettra autour d'une table pour savoir s'il faut ou non suivre l'équipe.

Madame Milloux demande comment cela se passerait si le club refusait d'aller en Nationale 1 ?

Monsieur le Maire répond que le club serait déclassé. Le budget des clubs de Nationale 1 avoisine 700 000 € alors qu'il est de 300 000 € actuellement.

Madame Grillot demande si l'équipement des salles serait modifié en Nationale 1.

Monsieur le Maire répond qu'il lui semble que l'équipement ne changerait pas jusqu'en Pro A. La ville dispose d'un tissu associatif très fort et une forte communication a lieu chaque week-end sur Poligny avec le basket notamment : les villes sont connues grâce au sport (Sedan avec le football par exemple) mais on ne peut pas financer plus que ce qui est fait aujourd'hui. Il faudrait une aide forte de la filière comté mais elle se tourne actuellement vers le financement du ski nordique. Pour la région, la N2 est trop petite et seul le département a suivi l'équipe financièrement avec la ville. Le basket ne revêtait pas une large adhésion de la population au départ alors que maintenant il y a toujours 400 personnes aux matchs. Toutefois, de nombreux polinois sont défavorables à une aide financière plus importante. On n'utilise pas assez l'image de la ville en matière de communication, Kaysersberg est connu à Poligny avec son basket.

QUESTIONS ET INFORMATION DIVERSES

*** Plomb rue de la victoire**

Madame Dole demande où en est le changement des conduites d'eau au plomb rue de la Victoire ?

Monsieur Gaillard répond que le syndicat des eaux établit son programme chaque année.

Monsieur Reverchon ajoute qu'une année sur deux, il y a des travaux à Poligny et à Arbois.

*** Magasin Dupuis**

Monsieur Guérin fait remarquer que la maison Dupuis est en très mauvais état Grande Rue et souhaiterait que l'on puisse boucher la vitrine.

Monsieur le Maire répond que malheureusement, nous n'avons pas de possibilité pour l'instant. Le magasin a connu des difficultés financières dans les années 1990, il y eut un redressement judiciaire important, la justice a entamé une procédure de mise sous scellés du bâtiment et des tonneaux de vins qui ont été perdus. Monsieur Dupuis en a voulu à la terre entière, il a été mis genoux à terre par la justice donc sa seule arme est de ne pas toucher à cette vitrine pour embêter la société. Le bâtiment a été mis en vente 3 fois : la vente a été retirée 2 fois, la 3^{ème} fois le bâtiment a été acheté. La ville était prête à financer un trompe l'œil sur la vitrine mais Christian Dupuis n'est pas d'accord. Une seule possibilité existe : intervenir pour prévenir un danger de sécurité.

Madame Milloux pense que la vitrine ne va pas tarder à tomber.

Monsieur le Maire répond que nous pensons tous la même chose.

Madame Lang ajoute que Nezika voulait y installer son salon de coiffure mais Monsieur Dupuis a refusé.

*** Mur Reverchon**

Madame Milloux demande comment cela se passe lorsqu'il y a danger d'écroulement d'un mur sur la voie publique ?

Monsieur le Maire répond qu'il peut prendre un arrêté de péril et ordonner la réparation du mur par mise en demeure. Il explique qu'il a fait une mise en demeure de réparer dans le quartier de Charcigny.

Madame Milloux demande si la barrière route de Lons a été posée autour du mur par nos services municipaux ?

Monsieur le Maire répond que non, que c'est Xavier Reverchon qui a posé cette barrière et qu'il doit refaire son mur.

* Enseigne publicitaire près du stade Bonnotte

Madame Defert fait remarquer que l'enseigne publicitaire sur le trottoir devant le stade Bonnotte est cassée et gêne la visibilité pour les personnes arrivant du centre ville.

Monsieur le Maire répond que les services municipaux ont déjà formulé la demande auprès du publicitaire.

L'assemblée prend acte de la réalisation du débat d'orientations budgétaires

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire de séance

Dominique BONNET

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Jean-François GAILLARD